

**- TERRE D'Émeraude COMMUNALE****CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DÉLIBÉRATION N°2021-182****SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 80

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 14

Date de convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

20/12/2021

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents (80) :**

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBEY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents (5) :** BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

**Excusés (11) :** ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

**Excusés ayant donné pouvoir (14) :** BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Marilyne ; BOURGEOIS Josette à CHATOT Patrick ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Remy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

**Absents (11) :** BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

**Secrétaire de séance :** BENIER ROLLET Claude

**Objet : SPL - Création de la Société Publique Locale Terre d'Emeraude Tourisme**

**Le RAPPORTEUR,****EXPOSE**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.5211-1 et aux statuts de la collectivité, il est proposé de créer une Société Publique Locale (SPL) pour la gestion d'équipements, la promotion et toutes autres actions touristiques que la collectivité juge utile de confier à la SPL via un conventionnement.

La démarche de création d'une Société Publique Locale s'inscrit dans la stratégie touristique de Terre d'Emeraude Communauté. Les enjeux touristiques sur le territoire sont nombreux. La SPL sera l'instrument privilégié de la gestion touristique et sa création sera le point d'orgue de la structuration du tourisme sur le territoire.

La délibération de principe n°2021-108 en date du 12 juillet 2021, a permis d'engager les recherches d'actionnaires publics, obligatoires à la constitution d'une SPL. Des discussions avec la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et la Communauté de communes La Grandvallière ont permis de réunir les conditions nécessaires à la création d'une SPL. En effet, ces deux collectivités partagent avec Terre d'Emeraude Communauté des sites touristiques communs. Les délibérations de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura en date du 23 novembre 2021 et du 15 décembre 2021 et la délibération de la Communauté de communes La Grandvallière en date du 15 décembre 2021 approuvent la création de cette SPL et l'actionnariat respectif des collectivités.

Il est proposé de fixer la répartition des actions et des sièges comme suit :

Actionnaires	Capital social		Conseil d'administration
	Montant (€)	%	Nombre de sièges
Terre d'Emeraude Communauté	99 800€	99,8%	8
Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura	100€	0,1%	1
Communauté de communes La Grandvallière	100€	0,1%	
<b>TOTAL</b>	<b>100 000€</b>	<b>100%</b>	<b>9</b>

La **COMMISSION TOURISME**, dans sa séance du 10 novembre 2021 a émis un avis favorable,

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021 a émis un avis favorable et a proposé la désignation des membres suivants :

- Philippe PROST
- Frank STEYAERT
- Grégoire LONG
- Jean-Paul DUTHION
- Josiane ETCHEGARAY
- Jean-Charles GROSDIDIER
- Hervé REVOL
- Hélène MOREL BAILLY

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** la création de la Société Publique Locale dénommée Terre d'Émeraude Tourisme dotée d'un capital de 100 000 euros libéré en une seule fois.

**D'APPROUVER** les statuts de la SPL dont le projet de statut est joint en annexe de la délibération

**D'AUTORISER** M. le Président à signer lesdits statuts et tous actes utiles à la constitution de ladite société, parmi lesquels l'ouverture d'un compte de dépôt, la sélection des commissaires aux comptes, les conventions nécessaires à la domiciliation ;

**D'APPROUVER** la souscription de 998 actions de 100 €.

**DE PROCEDER** au versement de 99 800 euros en une seule fois sur un compte de dépôt

**DE FIXER** le siège social au 12 rue Saint-Roch – 39130 Clairvaux-les-lacs

**DE DESIGNER** M. Frank STEYAERT comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires

**DE DESIGNER** M./Mme :

- Philippe PROST
- Frank STEYAERT
- Grégoire LONG
- Jean-Paul DUTHION
- Josiane ETCHEGARAY
- Jean-Charles GROSDIDIER
- Hervé REVOL
- Hélène MOREL BAILLY

comme mandataires représentant Terre d'Émeraude Communauté au conseil d'administration de la société ;

**D'AUTORISER** les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

**D'AUTORISER** M. Frank STEYAERT à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désigne M. Frank STEYAERT à cette fonction.

**D'AUTORISER**, en cas de cumul des fonctions de Président et de Directeur général, M. Frank STEYAERT à occuper la fonction de Directeur général de la société ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
  
Le Président



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D\_182\_2021-DE